



S3 de Paris - 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex -
Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

SOMMAIRE

1. Appel unitaire à la grève et à la manifestation du 9 mai.
2. Action : grève du premier jour des surveillances, consultation ; Édito: « Ecole de la confiance »: le ministre impose une seconde HSA!
3. Lycées : manuels numériques ou papier ? Point d'info et enquêtes ; Audience région du 11 avril : une volonté de passer en force.



Fonction publique : Grève unitaire et manifestations le 9 mai prochain

Les organisations syndicales Cfdt, CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, et UNSA de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Depuis de nombreux mois, en dépit de leurs revendications et propositions, elles constatent que le pouvoir exécutif poursuit une politique contraire aux intérêts de la population, néfaste pour les missions publiques et pour les agent-e-s. Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agent-e-s public-que-s, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération, qu'il supprime des postes, engendrant une forte dégradation des conditions de travail, et veut affaiblir leurs droits et garanties.

Les personnels, avec leurs organisations syndicales, revendiquent l'augmentation de la valeur du point d'indice afin d'améliorer leur pouvoir d'achat, la suppression du jour de carence et rappellent leur opposition aux 120 000 nouvelles suppressions de postes annoncées.

A de multiples reprises, nos organisations se sont opposées à ces mesures et ont mis sur la table des propositions alternatives.

Poursuivant leur politique, toujours sans tenir grand compte des organisations syndicales représentatives, le Président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de *transformation de la fonction publique* dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent-e-s et les citoyen-ne-s que pour l'avenir de la Fonction publique.

Il en est ainsi, par exemple, de la mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui risque de diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de la sécurité, de la santé et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Avec le recours au recrutement accru à tous les niveaux de contractuel-le-s, la précarité sera encore aggravée particulièrement avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompu à tout moment. Par ailleurs, aucune amélioration substantielle des garanties collectives ni sécurisation des parcours professionnels n'est envisagé pour les contractuel-le-s pas plus qu'un encadrement plus strict des conditions de recrutement et de formation. De plus, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées.

Après des communiqués unitaires, après des délais de consultations des instances supérieures de la Fonction publique peu respectueuses d'un dialogue social de qualité, après que toutes les organisations représentatives de la Fonction publique aient donné un avis défavorable au projet de loi dit de *transformation de la fonction publique*, les organisations syndicales Cfdt, CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, et UNSA réaffirment leur volonté de mettre en œuvre un processus de mobilisation inscrit dans la durée.

Pour dire non au projet de loi de *transformation de la fonction publique* et pour demander au gouvernement qu'il ouvre enfin des négociations sur de nouvelles bases, elles appellent d'ores et déjà toutes et tous les agent-e-s de la Fonction publique à se mettre en grève le jeudi 9 mai prochain, étape forte du processus de mobilisation.

Les Lilas le 12 avril 2019

ACTION : Grève de la surveillance du premier jour des examens, consultation

Suppressions de postes, gel des salaires, loi pour une école de la confiance, loi pour la transformation de la fonction publique, réforme du lycée et du baccalauréat : le gouvernement poursuit son entreprise de destruction de la Fonction publique et de transformation en profondeur de nos métiers. Seule une action **d'ampleur peut endiguer ces projets.**

En plus des actions menées dans les établissements, de ce qui est déjà prévu nationalement (dont la grève le 9 mai) et de ce qui pourra l'être selon l'évolution de la situation, nous proposons deux actes forts :

- une manifestation nationale le samedi 18 mai à Paris
- une grève le premier jour du baccalauréat (**lundi 17 juin, surveillance des épreuves de philosophie et de français**) et du Brevet des collèges (jeudi 27 juin).

Cette action aurait une portée symbolique forte. Nous voulons un système éducatif et un baccalauréat qui **s'attache à l'égalité entre les territoires et les élèves ; or les réformes vont totalement à l'encontre de ces orientations.** Le Ministre, par son refus de l'écoute des collègues est responsable de la situation.

Ce n'est pas dans la tradition du SNES-FSU d'appeler à perturber les examens au risque de mettre en difficulté les collègues et les candidats. C'est pourquoi nous entendons recueillir les avis sur la question du baccalauréat et du DNB.

Compte-tenu de la modalité particulière envisagée, sont consultés les personnels adhérents au SNES-FSU concernés au premier chef : **personnels d'enseignement, d'éducation, AED, AESH.** (consultation en ligne sur l'espace adhérents). La consultation est ouverte du 4 avril au 7 mai. Les résultats seront rendus publics le 9 mai.

La question peut être également débattue en heure d'information syndicale : nous tenir informés (s3par@paris.snes.edu).

EDITO: « Ecole de la confiance »: le ministre impose une seconde HSA!

Le décret sur la seconde HSA « non refusable » est paru. Malheureusement, ce ne sont pas d'heures supplémentaires dont nous avons besoin mais d'une véritable revalorisation. Nous travaillons déjà plus de 40 heures par semaine selon les enquêtes tandis que nos salaires sont largement insuffisants (un certifié en début de carrière gagnait l'équivalent de 2 SMIC en 1980, il n'en gagne plus qu'1,2). L'objectif de la mesure est de pallier les suppressions de postes en nous imposant deux HSA.

Le ministre prétend pourtant revaloriser nos rémunérations en nous les imposant. C'est du « travailler plus pour gagner plus » à moindres frais : les heures supplémentaires sont profondément inégalitaires, elles sont particulièrement sous payées dans l'enseignement. D'autant plus que le montant de cette deuxième heure supplémentaire, bien qu'obligatoire, sera minoré par rapport au montant de la première. Et ce ne sont pas forcément ceux qui voudront gagner plus qui le pourront: les heures supplémentaires disponibles sont très différentes d'une discipline à l'autre, d'un établissement à l'autre, d'une année sur l'autre...

A la place de cette mesure, le SNES-FSU demande la revalorisation pour tous et toutes notamment par le dégel de la valeur du point d'indice, le doublement de l'ISOE et non des indemnités individualisées; et des recrutements à la hauteur des besoins et non des HSA. Une raison supplémentaire de nous mobiliser!



LYCEES : manuels numériques ou papier? Point d'info et enquête

La région met la pression pour que soit atteint son objectif de 50% des lycées franciliens équipés en manuels numériques. Elle met les lycées devant un choix binaire : 100% numérique ou 100% papier pour les secondes et les premières. Elle équipera les futures secondes de tablettes ou d'ordinateurs portables (au choix ; ce qui n'est pas le cas des lycées professionnels qui seront équipés de tablettes ; un ordinateur permet au moins l'installation d'un traitement de texte, d'un tableur, d'un outil de présentation et d'autres logiciels) pour les lycées qui en feront le choix. Les élèves de première en bénéficieront sur critères sociaux (non définis à ce jour).

Les proviseurs doivent faire remonter l'avis du lycée pour le 22 avril : soit 100% numérique soit 100% papier.

Si l'on peut se réjouir de l'équipement numérique pour certains élèves qui n'en ont pas aujourd'hui (certaines familles ne peuvent équiper leurs enfants, d'autres familles font le choix du smartphone davantage plébiscité par les adolescents quant elles ne peuvent financer qu'un seul équipement), les raisons de douter de la pertinence du choix devant lequel la région met les communautés éducatives sont multiples :

-discrimination sociale car les tablettes ou ordinateurs portables cassés ou volés ne pourront pas être remplacés dans certaines familles et ne seront pas achetés pour tous les élèves de première ; de plus la maintenance de ces équipements revient aux familles (cf FAQ)

-problèmes techniques : problème du chargement des tablettes ou portables au lycée qui ne tiendront pas la journée (les salles ne sont pas équipées avec un nombre de prises suffisant) ; problème du débit WIFI si utilisation de ressources en ligne ; si WIFI : possibilité de le fermer en fonction des besoins ? La maintenance de nos multiples ordinateurs et du réseau est déjà insuffisante : comment passer au tout numérique dans ces conditions (on nous promet des ordinateurs et vidéoprojecteurs dans chaque salle pour les lycées partants mais cela va encore grossir le parc à entretenir sans moyens de maintenance supplémentaires) ?

-problèmes pédagogiques : comment lutter contre d'autres usages que pédagogiques pendant les cours ? Pourra-t-on refuser leur utilisation et le réserver à l'usage à domicile ?

-l'aspect absolument pas éco responsable des tablettes et ordinateurs (mal recyclées, matériaux de construction rares, consommation électrique, bilan carbone) ; sans compter les serveurs très énergivores qui gardent toutes les données ; sans compter les photocopies supplémentaires qu'il faudra sans doute faire pour parer aux défaillances matérielles.

-problème de santé publique : nos élèves passent déjà beaucoup de temps sur les écrans (nous faisons déjà de nombreuses activités sur ordinateurs en classe et en TP en plus des usages privés qu'ils en ont), dégâts sur les yeux des enfants, sur le cerveau, addiction déjà bien complexe aux écrans, constats aujourd'hui avérés et qui inquiètent le monde médical. La question du poids des cartables serait réglée facilement si la région finançait des jeux de livres papiers supplémentaires qui resteraient au lycée.

-problème de logistique : qui va prendre en charge la gestion des appareils (ils sont numérotés, les élèves qui quittent l'établissement avant la fin du cursus devront rendre le leur, il faudra les reconfigurer avant réutilisation...)?

Pourriez-vous répondre brièvement aux questions ci-dessous (à nous retourner via s3par@snes.edu)?

1) **Nom du lycée :**

2) **Quel est le choix fait par l'établissement (le cas échéant) : numérique/papier ; tablette/ordinateur ?**

3) **Comment les équipes ont-elles été consultées (ou pas...) ?**

4) **Comment réagissent les collègues ?**

5) Autres remarques :

Audience région du 11 avril sur les manuels : une volonté de passer en force

Le SNES-FSU Paris, avec Créteil et Versailles, a pointé les problèmes de forme (calendrier précipité, pas de vote en CA, tensions dans les établissements...) et de fond (pas d'équipement pour les 1ère et les profs, pas de prise en compte des expériences d'autres collectivités, conséquences des écrans sur la santé, surcharge de travail pour les personnels...). Nous avons cité l'exemple d'un certain nombre de collègues qui, la veille de l'audience, n'avaient pas été consultés sur la question : Pierre Gilles de Gennes, Victor Hugo, Louis-le-Grand... Nous avons également évoqué les fortes inégalités que la région va instaurer en choisissant de ne pas financer les appareils pour les élèves de 1ère. La région a beau dire que c'est une mesure sociale puisqu'elle prendrait en charge l'équipement de certains élèves, sur la base de critères sociaux : mais comment ? Pour combien d'élèves ? Avec quels seuils ? La question même de demander aux élèves de payer pour / d'utiliser un équipement privé/familial restent des questions sans réponses...

La région assume de ne pas avoir tenu compte des expérimentations des autres collectivités car ils disent qu'« il ne faut pas que l'Île de France soit à la traîne ». Rien sur l'équipement des enseignants, sur la dégradation des conditions de travail, sur les problèmes liés à un déploiement de cette enveloppement. Alors que la loi Blanquer n'est pas encore votée, la région veut se passer du CA et renvoyer le choix au conseil pédagogique seul ! Les sections académiques de Paris, Créteil et Versailles vont donc se tourner maintenant vers leurs recteurs.